

COMPTE RENDU CTSR ACTIVITÉS CYCLISTES  
JEUDI 5/06/2024 EN VISIO

**Présents** : J. Rouault, , F Vanetti, JC Legalloudec, P. Roder (19h30), R. Turgis, JP Travaillé, D. Renault.

**Invités** : T. Olivier (Pédale Fertoise)

**Excusés** : P. Lebigre, S. Charpentier

**Secrétaire de la séance** : F Vanetti

19 h 00

**Validation du compte rendu de la CTSR du 24/04/2024**

- Le CR de la CTSR du 24/04/2024 est validé.

**Finalisation régional cyclo sport**

Point réalisé par le club. Réunion à la mairie le 1<sup>er</sup> juin pour finaliser.

- Salle municipale à disposition à partir de 10h.
- Madame le maire sera présente à la cérémonie protocolaire.
- Les invitations ont été adressées via l'ufolep 77.
- Autorisation de la préfecture finalisée.
- **A régler :**
  - **les signaleurs qui manquent (10). CTD 77 sollicitée. A été évoquée la possibilité de solliciter des membres des autres CTD.**
- Zone d'arrivée : conforme au détail de la candidature. Fléchage du parcours dès samedi 8 juin.
- Ouverture de course : pédale fertoise et association de motos encadrement et ouvertures des différentes catégories.
- Boitage prévu la semaine du 10/06 pour informer les résidents.
- Signalisation Ufolep récupérée la veille de la course.
- Les bouquets sont réservés (18) pour le matin de la course.
- Dossards fournis par l'organisateur.
- Arrivées : Laurent Maunoir / JP Coince Joseph si besoin en complément.
- Maillots, médailles et trophées ok.

Dans la semaine Joseph proposera les fiches de présence. Il est proposé d'indiquer pour les motocyclistes la catégorie ouverte.

Gestion des départs : 3 minutes entre les pelotons.

Secours OK

Pierre transmet la liste des non podiumables. Affichage au départ.

Préciser la particularité des 70 et + qu'il n'y aura qu'un seul champion régional dans la catégorie de 60 ans et + (cf CR du 24/04)

Le règlement du régional a fait l'objet d'une reformulation et d'un additif concernant les 70 ans et +

La voiture de Villeparisis sera à disposition du club organisateur si besoin.

Fédération sportive de

la **ligue** de  
l'**enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

Présence CTSR : Joseph, Sylvaine et JC Legalloudec. Pierre espère être de retour.

Le club organisateur fait l'extraction de la plate-forme et la répartition des dossards.  
La CTRS gère la remise des dossards.

Engagements : sur la plateforme. Les compléments se feront sur place (Sylvaine et JC)

Les licencié.e.s, il est demandé de déposer la licence + le carton au moment du retrait du dossard  
Pour le contrôle des braquets : celui-ci sera préparé à l'avance avec un traçage au sol. A l'arrivée les 3 premiers seront contrôlés.

## **demande de dérogation**

Précision en lien avec le CR du 24/04/2024 paragraphe « prise en compte de deux situations » :  
Pour la licenciée de nationalité Britannique, Celle-ci n'est pas titulaire d'une licence en Grande Bretagne. Après prise d'information auprès de la CNS, cette personne peut accéder au podium.

Situation de deux coureurs :

### Demande de dérogation pour raison professionnelle :

B. Clément (77) a effectué le nombre de courses minimum. Il n'a pu participer au départemental pour raison professionnelle. A l'appui de sa demande, il fournit une attestation de son employeur qui évoque la nécessité de service requérant sa présence.

Après échange,

- La dérogation est accordée.

### Demande de dérogation pour raison médicale

P. Ronan (91) sollicite une demande de dérogation pour raison médicale. Celui-ci n'est pas certain de pouvoir effectuer le nombre de course minimum avant le régional pour être podiumable.

Après échange, la CTSR ne souhaite pas s'engager sur des dérogations pour des raisons médicales

- La demande de dérogation est refusée.
- Le licencié est invité à participer au régional mais ne pourra être podiumable. Il pourra toutefois poursuivre son parcours en participant au national.

## **Déroulement championnat départemental des comités :**

**Le comité 77 et CTD 77** ont accueilli les licencié.e.s du 94. Très belle organisation. Délais contraints d'organisation. Mairie très collaborative.

**Le comité 95 et la CTD 95** organise comme évoqué en CTSR le départemental le dimanche 9 juin Il y a plus d'un mois, Pierre a transmis un courriel au comité 92 et au comité 78 pour leur demander de se rapprocher du 95 afin de pouvoir prendre le départemental du 95 comme course support pour permettre la qualification au régional et national. Les départements ont souhaité s'associer au départemental du 95. La CTD 95 a été prévenue tardivement et cela nécessite des réajustements organisationnels. Il est rappelé la nécessité d'anticiper ces situations et de prévenir les comités et les CTD afin que celles-ci puissent anticiper au moins avec l'idée que les invités organisent leurs classement, remise de titres, maillots, médailles et bouquets s'il y a lieu.

Fédération sportive de

la **ligue de l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

Actuellement 11 coureurs du 78 inscrits également. Jo propose de contacter :

- La déléguée 95
- Mr Martelli pour le comité 78

Il est convenu que Robert appelle demain la déléguée du 95 et le délégué du 78.  
Priorité pour la gestion de l'épreuve : avoir un membre pour faire le classement et contribution financière d'organisation éventuelle.

**CTD 75** : il n'y a pas eu de championnat. La CTD 75 souhaitait un championnat par catégorie d'âge et non de valeur. En phase ultime les coureurs du 75 sont allés dans le 91.

### Régional contre la montre

La préparation suit son cours. Avis favorable des élus des communes traversées. Le dossier a été déposé en préfecture. Il est envisagé de faire un inter régional pour étoffer la participation. Le matin individuel par catégorie d'âge. Après midi duo masculin /féminin /mixte et les catégories traditionnelles.

La salle est réservée. Départs et arrivées à Ludon en brie. Il va falloir se ré-affilier très vite. Les titulaires d'une carte et d'une licence 2023/24 et accueil 24/25. Éventuellement classement à part pour d'autres fédérations. Il y a 20 signaleurs et une association de signaleurs ( budget d'environ 1 700 €).

Point de vigilance : Il va falloir s'assurer des transitions suite au changement d'assureur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Il faut vérifier pour les licencié.e.s 23/24 que l'assurance APAC est toujours valide.

Prochaine réunion :

Mercredi 19 juin 19h30 en visio  
Non traité  
pré-calendrier saison cyclocross  
Questions et informations diverses